

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 18 octobre 2012

Service instructeur
Service Développement Culturel

N° CP-2012-10-7-1

Service consulté

**PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE
CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE**

Résumé : Dans le cadre de l'aide aux bâtiments à vocation culturelle, il vous est proposé de programmer définitivement 3 opérations retenues dans les Contrats de Territoire de Vie pour un montant total de subventions de 81 710 €.

Lors de sa séance budgétaire du 7 décembre 2011 (rapport CG-2011-5-7-3), l'Assemblée départementale a voté une autorisation de programme de 600 000 € (Programme D013) pour les investissements réalisés dans des locaux à vocation culturelle dont :

- . 575 000 € pour les opérations retenues dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) ;
- . 25 000 € pour les projets éligibles au titre du Guide des Aides GDA (équipements des salles culturelles développant une programmation culturelle majoritairement professionnelle et équipement de studios de répétition pour la pratique des Musiques Actuelles).

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour engager en 2012 les subventions départementales dans la limite de l'autorisation de programme votée.

A ce jour 280 040 € sont engagés dont 276 040 € pour les opérations retenues dans les CTV et 4 000 € pour les projets éligibles au titre du GDA.

Au titre du présent rapport, il vous est proposé d'engager définitivement trois opérations retenues dans les Contrats de Territoire de Vie 2010-2013 adoptés lors de la révision à mi-parcours par délibération du 7 décembre 2011 (Rapport CG-2011-5-5-3).

1) Le Contrat de Territoire de Vie du Sundgau

Signé le 12 décembre 2011, le CTV du Sundgau prévoit dans son axe 4-1 « Valoriser et mutualiser les événements existants et promouvoir une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau », l'aménagement du site de l'ancienne carrière avec gradins en pierre pour l'organisation de manifestations et de

spectacles de plein air (fiche descriptive du projet n° 415 annexée au Contrat de Territoire).

Le projet consiste, sur un terrain appartenant à la commune de Ferrette, en contrebas du château, à agrandir un aménagement existant, afin de permettre d'accueillir aussi bien des spectacles historiques (tournois de chevalerie, reconstitution de combats, démonstrations d'armes...) que des représentations théâtrales, des concerts ou des activités sportives. Il comprend :

- l'aménagement d'une surface d'évolution polyvalente de 55 mètres x 14 mètres, entourée d'une barrière en bois fixe ;
- la création de gradins en pierre dans le talus pour environ 600 spectateurs ;
- l'aménagement d'une liaison piétonne permettant de relier le site à la partie historique de la ville ;
- l'aménagement d'un espace arboré et d'éléments en bois permettant d'isoler le lieu de spectacle de la rue de Lucelle avec possibilité d'intégration d'une estrade ;
- l'équipement des lieux (sono, éclairage, point d'eau...).

Initialement estimé dans la fiche projet à 66 000 € HT avec une subvention du Département de 21 780 €, le dossier a été présenté à la Commission de la Culture et du Patrimoine du 6 juillet 2012 sur la base du nouveau plan de financement déposé par la commune arrêté à la somme de 60 659 € HT et une aide départementale de 15 706 €.

La commune de FERRETTE vient de faire parvenir au Département le décompte définitif des dépenses qui s'élève à 48 267 € HT et sollicite le versement de l'aide départementale.

Conformément aux modalités d'exécution du CTV du Sundgau et plus précisément son article 5.1 qui indique que « la subvention départementale ne sera pas supérieure à l'effort net du maître d'ouvrage... et en cas d'évolution du plan de financement, le Département pourra réduire sa subvention au prorata », la participation départementale à cette opération, calculée comme suit, s'élèvera en définitive à **11 980 €** ; elle représentera 50 % de la dépense de 23 960 € HT restant à la charge du maître d'ouvrage et 25 % du coût du projet.

Coût du projet :	48 267 €
Participation des autres financeurs :	
. Feader programme Leader 40 % soit 19 307 €	- 19 307 €
. Association Ferrette la Médiévale Forfait de 5 000 €	- 5 000 €
Dépenses restant à la charge du maître d'ouvrage :	23 960 €

x x
x

2) Le Contrat de Territoire de Vie Florival, Vignoble, Plaine du Rhin

Il prévoit dans son axe 4-2 « Mettre en valeur les équipements socio-culturels », **l'étude de faisabilité relative à l'extension de l'Institut Européen d'Arts Céramique (IEAC)**

sur le site de la friche industrielle Carto-Rhin (fiche descriptive du projet n°427 annexée au Contrat de Territoire).

Dans le cadre de la requalification du site Carto-Rhin, dans l'objectif d'y accueillir et installer l'Institut Européen des Arts Céramiques sur une surface plus étendue, la ville de Guebwiller a souhaité mener préalablement à la mise en œuvre du projet, une étude de faisabilité afin de disposer de toutes les modalités techniques, économiques et organisationnelles de la requalification de ce site.

L'expertise professionnelle permettra à la ville de réaliser les choix les plus judicieux en matière de requalification du site et d'y intervenir d'une manière cohérente en optimisant la réutilisation de ce patrimoine bâti.

Le plan de financement prévisionnel mentionné dans la fiche projet prévoyait une intervention départementale de 7 682 €, soit 30 % d'une dépense subventionnable éligible de 25 605 € HT.

Cependant et sur la base des justificatifs de dépenses présentés par la ville de Guebwiller, le montant effectivement payé au Cabinet AXIS Architecture qui a réalisé l'étude s'élève à 22 843,58 € TTC soit 19 099 € HT.

Par conséquent, et sur la base d'un taux d'intervention de 30 % de la dépense réelle, l'aide départementale à cette opération s'élèvera à **5 730 €** pour laquelle la Commission de la Culture et du Patrimoine a donné un avis favorable au cours de sa réunion du 6 juillet dernier.

x x
x

3) Le Contrat de Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche

Signé le 16 décembre 2011, le CTV du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche prévoit dans son axe 4-2 « Accompagner l'émergence d'un territoire de référence dans le champ culturel », l'équipement d'une salle de spectacle en son et lumière, espace scénique et équipement de salle (fiche descriptive du projet n° 422 annexée au Contrat de Territoire).

L'association HETRE, dont l'objet social est la promotion de l'art et le développement des relations humaines, a décidé d'aménager une salle de spectacle dénommée « La Mine d'Art-Gens », afin de pouvoir organiser ses activités sur le territoire de Sainte-Marie-aux-Mines en vue de dynamiser l'activité artistique et culturelle de la commune.

Sur un coût global d'investissement de la salle de spectacles de 1 083 482 € TTC, le Département a décidé de soutenir les dépenses d'équipements scénographiques nécessaires au fonctionnement de la salle de spectacles à hauteur de 64 000 €, représentant 25 % d'une dépense subventionnable arrêtée à 256 000 € TTC.

La Commission de la Culture et du Patrimoine, au cours de sa réunion du 9 mai 2012, a donné un avis favorable à l'opération et il vous est proposé d'engager définitivement la participation départementale de 64 000 €, les responsables de l'association Hêtre ayant transmis récemment au Département les ordres de services attestant de l'engagement des dépenses subventionnées.

x x
x

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et attribuer les subventions départementales telles que récapitulées dans le tableau annexé au présent rapport et qui comporte également les cofinancements de nos partenaires collectivités territoriales, pour un montant total d'aides de **81 710 €** dont :

- . **11 980 €** à la commune de Ferrette pour l'aménagement du site de l'ancienne gravière pour l'organisation de spectacles de plein-air ;
- . **5 730 €** à la ville de Guebwiller pour la réalisation de l'étude de faisabilité relative à l'extension de l'IEAC sur le site de la friche industrielle de Carto-Rhin ;
- . **64 000 €** à l'association Hêtre pour les dépenses d'équipements scénographiques de la salle de spectacle « La Mine d'Art-Gens »,

étant précisé que les montants nécessaires seront prélevés, le moment venu, sur les crédits inscrits au budget du Département au Programme D213 pour :

- . 11 980 € sur l'imputation 204-311-204142-22921-371
- . 5 730 € sur l'imputation 204-311-204141-22921-371
- . 64 000 € sur l'imputation 204-311-20422-22921-371.



Charles BUTTNER

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 18 OCTOBRE 2012**

Bâtiments communaux à vocation culturelle

PROCEDURE CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
BVC03087	<p>CTV du SUNDGAU</p> <p>Commune de FERRETTE Aménagement du site de l'ancienne carrière avec gradins en pierre pour l'organisation de manifestations et animations de plein-air Plan de financement soumis à la Commission Culture du 6 juillet 2012 sur un montant de travaux de 60 659 €HT et une intervention départementale de 15 706 € Dépenses définitives justifiées de 48 267 €HT Dépenses restant à la charge du maître d'ouvrage : 23 960 € après déduction des autres financeurs (Feader Programme Leader : 19 307 € et Association Ferrette La Médiévale : 5 000 €) Participation du Département : 50 % de la dépense restant à la charge de la commune soit 11 980 €</p>	<p>Coût définitif du projet : 48 267 €</p> <p>Autres financeurs : 24 307 €</p> <p>Part restant à la charge de la commune, maître d'ouvrage : 23 960 €HT</p>	50 % de 23 960 €	11 980 €
BVC03089	<p>CTV Florival, Vignoble, Plaine du Rhin</p> <p>Ville de GUEBWILLER Etude de l'extension de l'IEAC sur la friche industrielle de CARTHORIN</p> <p>Coût du projet retenu dans le CTV : 25 605 €HT Coût définitif arrêté sur la base de dépenses justifiées validées par la Commission Culture du 6 juillet 2012 : 19 099 €HT</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 7 639,00 € soit 40 % de la dépense réelle</p>	19 099 €HT	30%	5 730 €
LAC03039	<p>CTV Piémont, Val d'Argent, Pays Welche</p> <p>ASSOCIATION HETRE SAINTE MARIE AUX MINES Equiperment d'une salle de spectacle en son lumière, espace scénique et équipement de salles</p> <p>Montant du projet : 256 000 € Avis favorable de la Commission de la Culture du 9 mai 2012</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 101 780,00 € SAINTE-MARIE-AUX-MINES : Garantie communale de 60 000 € sur un prêt de 300 000 €</p>	256 000 €TTC	25%	64 000 €
Total				81 710 €

